

DEI VERBUM

Introduction :

L'objet de ce texte est la place de la **Parole de Dieu** dans la vie de l'Église, dans la vie de tout chrétien, dans la vie de chacun de nous. Son but consiste à refonder la vie de l'Église sur la Parole de Dieu, entendue dans un sens plus large que l'Écriture.

Ce texte interroge la relation que chacun de nous entretient avec la Parole de Dieu. Comment est-ce que je lis la Bible ?

Dès l'ouverture du concile, le pape Jean XXIII a voulu que chaque séance commence par une célébration solennelle de la Parole, avec une procession d'entrée précédée de l'Évangile placé en haut de la nef de Saint-Pierre, sur un trône. Cette célébration signifiait que les successeurs des apôtres étaient réunis d'abord pour se mettre à l'écoute de la Parole de Dieu.

Place de l'Écriture Sainte dans l'église auparavant :

Un exemple :

Le Concile de Toulouse de 1229 réaffirme la position de l'Eglise : " Nous prohibons qu'on permette aux laïcs d'avoir les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament " (canon 14).

Néanmoins, il y eu beaucoup d'efforts accomplis pour favoriser la lecture de la Parole de Dieu :

- Plusieurs réformateurs avant Luther ont traduit la Bible : en anglais, John Wyclif (1320-1384) ; en tchèque à l'époque de Jan Hus (1371-1415)
- Premier NT en français imprimé à Lyon en 1476
- Martin Luther traduit la Bible en Allemand. Parmi les 95 thèses affichées sur la porte de l'église de Wittenberg par Luther en 1517, pour dénoncer les abus de certains hommes d'église à propos des indulgences, nous lisons : « Le véritable trésor de l'Église, c'est le très-saint Évangile de la gloire et de la grâce de Dieu. » (thèse 62)
- Le **concile de Trente** confirme le canon des Écritures : 46 AT (39 pour les protestants), 27 NT. Pour protéger les fidèles contre des traductions incertaines, le concile de Trente accorde à la **Vulgate**, la Bible traduite en latin par saint Jérôme au IV^e siècle, un monopole d'authenticité pour la discussion, la catéchèse et la prédication dans l'Église, en raison de son usage multiséculaire.

Théorie des deux sources de la Révélation : Tradition et Ecriture (face à la *sola scriptura* des protestants).

- Sous le pontificat de Léon XIII :

- 1890 fondation de l'**Ecole Biblique de Jérusalem** par le P. Lagrange o.p.

- 1893 ***Providentissimus Deus*** : Léon XIII encourage l'étude de la Bible dans une approche scientifique, dans la langue d'origine :

« Aussi, l'on ne saurait nier que les Livres Saints sont enveloppés d'une certaine obscurité religieuse, de sorte que nul n'en doit aborder l'étude sans guide¹ : Dieu l'a voulu ainsi (c'est l'opinion commune des saints Pères) pour que les hommes les étudiassent avec plus d'ardeur et plus de soin, pour que les vérités péniblement acquises pénétrassent plus profondément leur esprit et leur cœur; pour qu'ils comprissent surtout que Dieu a donné les Ecritures à l'Eglise afin que, dans l'interprétation de ses paroles, celle-ci fût le guide et le maître le plus sûr. »

« Il est surtout très désirable et très nécessaire que la pratique de la divine Ecriture se répande à travers toute la théologie et en devienne pour ainsi dire l'âme »

-1902 : Fondation de l'**Institut biblique pontifical** à Rome, confiée aux Jésuites.

- En 1943(50^e anniv. De *Providentissimus Deus*) Pie XII publie **Divino Afflante Spiritu**: un texte considéré jusqu'aujourd'hui comme la charte des études bibliques. L'exégèse est désormais considérée comme une discipline utile au service de la compréhension de la Bible.

2 principes y sont exposés :

- développement historique dans l'intelligence des Écritures

- l'acquisition de moyens nouveaux de connaissance scientifique accroit cette intelligence des Écritures.

→ supériorité du texte original sur la vulgate ; prise en compte des genres littéraires ; importance du sens littéral (ordonné au sens spirituel) ;

« 20. Il appartient, en effet, à l'exégète de chercher à saisir religieusement et avec le plus grand soin les moindres détails sortis de la plume de l'hagiographe sous l'inspiration de l'Esprit Divin, afin d'en pénétrer plus profondément et plus pleinement la pensée. Qu'il travaille donc avec diligence à s'assurer une maîtrise chaque jour plus grande des langues bibliques et orientales, et qu'il étaye son exégèse avec toutes les ressources que fournissent les différentes branches de la philologie [...] C'est en suivant la même méthode qu'il importe d'expliquer le texte primitif qui, écrit par l'auteur sacré lui-même, a plus d'autorité et plus de poids qu'aucune version, même la meilleure, ancienne ou moderne ; ce en quoi on réussira sans doute avec plus de facilité et de succès si l'on joint à la connaissance des langues une solide expérience de la critique textuelle. »

¹ St Jérôme, *Ad paulin. de studio script.* Ep. LIII, 4.

« 21. Cet art de la **critique textuelle**, qu'on emploie avec beaucoup de succès et de fruit dans l'édition des textes profanes, doit servir aujourd'hui, à plus forte raison en vérité, pour les Livres Saints, à cause du respect qui est dû à la parole divine. Le but de cet art est, en effet, de restituer le texte sacré, autant qu'il se peut, avec la plus grande perfection, en le purifiant des altérations dues aux insuffisances des copistes et en le délivrant, dans la mesure du possible, des gloses et des lacunes, des inversions de mots et des répétitions, ainsi que des fautes de tout genre qui ont coutume de se glisser dans tous les écrits transmis à travers plusieurs siècles. »

« 33. Désormais Nous avons de bonnes et justes raisons d'espérer que notre temps lui aussi apportera sa contribution à une interprétation plus pénétrante et plus exacte des Saintes Lettres. Car bien des points, en particulier parmi ceux qui touchent à l'histoire, ont été expliqués à peine ou insuffisamment par les exégètes des siècles écoulés, parce qu'il leur manquait presque toutes les connaissances nécessaires pour les élucider. Combien il était difficile et quasi impossible aux Pères mêmes de traiter certaines questions, Nous le voyons, pour ne rien dire d'autre, aux efforts réitérés de beaucoup d'entre eux pour interpréter les premiers chapitres de la Genèse... »

« 34. L'exégète doit donc s'efforcer, avec le plus grand soin, sans rien négliger des lumières fournies par les recherches récentes, de discerner quel fut le caractère particulier de l'écrivain sacré et ses conditions de vie, l'époque à laquelle il a vécu, les sources écrites ou orales qu'il a employées, enfin sa manière d'écrire. Ainsi pourra-t-il bien mieux connaître qui a été l'hagiographe et ce qu'il a voulu exprimer en écrivant... »

« 35. Or, dans les paroles et les écrits des anciens auteurs orientaux, souvent le sens littéral n'apparaît pas avec autant d'évidence que chez les écrivains de notre temps ; ce qu'ils ont voulu signifier par leurs paroles ne peut pas se déterminer par les seules lois de la grammaire ou de la philologie, non plus que par le seul contexte. Il faut absolument que l'exégète remonte en quelque sorte par la pensée jusqu'à ces siècles reculés de l'Orient, afin que, s'aidant des ressources de l'histoire, de l'archéologie, de l'ethnologie et des autres sciences, il discerne et reconnaisse quels **genres littéraires** les auteurs de cet âge antique ont voulu employer et ont réellement employés. Les Orientaux, en effet, pour exprimer ce qu'ils avaient dans l'esprit, n'ont pas toujours usé des formes et des manières de dire dont nous usons aujourd'hui, mais bien plutôt de celles dont l'usage était reçu par les hommes de leur temps et de leur pays. L'exégète ne peut pas déterminer a priori ce qu'elles furent ; il ne le peut que par une étude attentive des littératures anciennes de l'Orient. Or, dans ces dernières dizaines d'années, cette étude, poursuivie avec plus de soin et de diligence qu'autrefois, a manifesté plus clairement quelles manières de dire ont été employées dans ces temps anciens, soit dans les descriptions poétiques, soit dans l'énoncé des lois et des normes de vie, soit enfin dans le récit des faits et des événements de l'histoire. »

« 39. Ceux donc qui, parmi nous, s'adonnent aux études bibliques, doivent soigneusement faire attention à ce point et **ne rien négliger de ce qu'ont apporté de nouveau l'archéologie, l'histoire de l'antiquité et la science des lettres anciennes**, rien de ce qui est apte à mieux faire connaître la mentalité des écrivains anciens, leur manière de raisonner, de raconter et d'écrire, leurs formules et leur technique. En cet ordre de choses les laïques catholiques, qu'ils le remarquent bien, ne rendront pas seulement service aux sciences profanes, mais mériteront encore beaucoup de la religion chrétienne, s'ils se livrent avec toute l'application et tout le zèle possible à l'exploration et à l'investigation de l'antiquité, et s'ils contribuent dans la mesure de leurs forces à résoudre les questions de ce genre, demeurées jusqu'ici moins claires et moins manifestes. Toute connaissance humaine, en effet, même non sacrée, ayant une dignité et une excellence quasi innée, en tant qu'elle est une participation de la connaissance infinie de Dieu, reçoit une nouvelle et plus haute dignité et comme une consécration, quand elle s'emploie à mettre les choses divines en une plus vive lumière. »

A la suite de ce texte, on assiste à un essor des études bibliques en France et en Allemagne, dont bénéficia le concile Vat II

- 1948-1955 : traduction en français de la Bible de Jérusalem

A la veille du concile se fait sentir le désir d'un retour aux sources de l'expérience chrétienne : revenir à une lecture intégrale des Écritures et ne plus se limiter à des extraits.

→ Mouvement de retour aux sources bibliques, patristique,

→ Mouvement liturgique : Place de l'Écriture dans la liturgie. *Dei Verbum* n'est pas le seul document du concile à mettre en valeur l'Écriture :

Sacrosanctum Concilium 24 « **Dans la célébration de la liturgie, la Sainte Écriture a une importance extrême.** C'est d'elle que sont tirés les textes qu'on lit et que l'homélie explique, ainsi que les psaumes que l'on chante ; c'est sous son inspiration et sous son impulsion que les prières, les oraisons et les hymnes liturgiques ont jailli, et c'est d'elle que les actions et les symboles reçoivent leur signification. Aussi, pour procurer la restauration, le progrès et l'adaptation de la liturgie, il faut **promouvoir ce goût savoureux et vivant de la Sainte Écriture** dont témoigne la vénérable tradition des rites aussi bien orientaux qu'occidentaux. »

SC 35 : « Pour qu'apparaisse clairement l'union intime du rite et de la parole dans la liturgie : 1. Dans les célébrations sacrées, on restaurera une **lecture de la Sainte Écriture plus abondante, plus variée et mieux adaptée.** »

Dei Verbum

Document le plus significatif de Vatican II (tout en étant la plus brève des 4 constitutions), voulue expressément par Jean XXIII au moment du lancement du concile :

Il aborde de façon ordonnée tous les aspects essentiels de la révélation : manifestation et don de Dieu dans l'histoire des hommes, qui culmine en JC, auteur, objet, centre, médiateur, plénitude et signe de la Révélation qu'Il est en personne.

Histoire de la Rédaction du texte :

Sa préparation et son élaboration a couvert toute l'étendue de la période préparatoire et de la tenue du Concile. Il a été l'un des premiers à être discuté et l'un des derniers à être voté (de la consultation préconciliaire réalisée par la Commission théologique préparatoire instituée le 17 mai 1959 par Jean XXIII à sa promulgation comme *Constitution dogmatique* le 18 Novembre 1965).

→ longue et difficile élaboration, en comparaison des autres textes.

Elaboration :

- **1ère version** : Phase préparatoire. Document *Schema compendium Constitutionis de fontibus Revelationis* rédigé par la commission préparatoire composée de 7 membres et présidée par le cardinal Ottaviani. Approuvé par Jean XXIII le 13 juillet 1962 après différents remaniements, le texte est proposé à la discussion du Concile en novembre 1962 dans un climat très polémique lié aux carences du texte et à l'influence concurrente de 3 autres textes privés (rédaction de K. Rahner, Y. Congar, et du Secrétariat pour l'unité des chrétiens). Le pluriel *fontibus* orientait vers une pluralité de sources de la révélation et, plus précisément, une dualité, Écriture et Tradition, conçues comme deux sources séparées et indépendantes l'une de l'autre. Ce schéma suscita d'âpres discussions et fut finalement rejeté, à une forte majorité (1 368 voix contre 822), le 19 novembre 1962. Ce rejet exprimait une option décisive en faveur d'une perspective unifiante. Mais il ne fut pas facile de produire un texte vraiment satisfaisant.

- **2ème version** : Document *De divina Revelatione* (mars 1963) rédigé par une Commission spéciale (appelée *Commission mixte*) remaniant le *Schema* en profondeur tout en en conservant la structure. Le texte, bien que consensuel ne fut pas proposé à la discussion du Concile : rédaction insuffisamment aboutie. La tentative suivante fut plus heureuse.

- **3ème version** : *Dei Verbum* rédigé par une nouvelle sous-commission composée de 7 pères conciliaires et de 19 experts (dont J. Ratzinger par la suite) sous la présidence de Mgr Charue. Travail d'harmonisation des nombreuses observations communiquées, le texte est discuté une semaine entière au Concile (octobre 1964, troisième session du Concile) puis remanié légèrement à deux reprises (prise en compte d'un document important sur l'historicité des

évangiles, publié par la CBP en 1964 : *De historica evangeliorum veritate*). Le texte dans sa version finale est enfin voté le 18 novembre 1965 par les pères (Sur 2 350 votants, il n'y eut que 6 votes défavorables), moins de trois semaines avant la fin du Concile, ratifié et proclamé *Constitution dogmatique* le même jour par Paul VI.

→ On observe une véritable mutation de l'approche biblique entre les premiers schémas et les textes finaux. Les experts qui avaient préparé les schémas avaient certes eu soin d'indiquer de nombreuses références bibliques pour fonder leurs arguments sur la Bible. Cela correspondait à la manière de faire des théologiens jusque-là qui considéraient la Bible comme un réservoir de citations qu'on extrayait en fonction des besoins pour illustrer un propos. Sans tenir compte de la dynamique propre de la Bible. « Bible = masse de citation ».

Au contraire, les textes finaux essaient de redécouvrir et d'intégrer une véritable dynamique biblique.

→ Nouveau langage, en se servant non seulement des citations mais aussi des images bibliques.

Le **changement du titre** est significatif :

1. *de fontibus Revelationis* = les sources de la Révélation (sous-entendu : les deux sources. Idée que Dieu se révèle aux hommes par deux sources : l'Écriture et la Tradition. L'insistance sur les deux sources est héritée de l'opposition contre les protestants, à partir du concile de Trente)

2. *De divina Revelatione* = la Révélation divine

3. *Dei Verbum* = La Parole de Dieu (qui est plus que l'Écriture). Ce nouveau titre reflète l'accent mis par le Concile sur la place centrale de la Bible dans la théologie et la vie de l'Église. Il attire tout de suite l'attention sur la Parole de Dieu

Grands enjeux :

- Définition de la Révélation

- Rapport entre Écriture et Tradition

- L'inspiration et l'interprétation de l'Écriture, (critique littéraire et critique historique)

- La place de l'Écriture dans la vie de l'Église : la Sainte Écriture n'est plus seulement proposée à la vénération des fidèles, mais à sa lecture assidue.

Plan de Dei Verbum (6 chapitres):

Préambule (1)

1. La Révélation elle-même (2 – 6)
2. La transmission de la Révélation divine (7 – 10)
3. L'inspiration de la Sainte Ecriture et son interprétation (11 – 13)
4. L'Ancien Testament (14 – 16)
5. Le Nouveau Testament (17 – 20)
6. La sainte Ecriture dans la vie de l'Eglise (21 – 26)

En citant 1Jn 1,2-3 dès le **préambule**, le Concile se place d'emblée dans une attitude d'écoute et de réception de la Parole de Dieu. Il définit la Révélation comme manifestation que Dieu fait de lui-même dans l'histoire et insiste sur la dimension interpersonnelle et relationnelle de la Révélation. L'accueil de cette Révélation produit la communion avec Dieu et entre croyants. Ces dimensions sont développées dans le premier chapitre.

Ch.1 La Révélation

« Il a plu à Dieu dans sa bonté et sa sagesse de se révéler en personne et de faire connaître le mystère de sa volonté (*Ep* 1,9) grâce auquel **les hommes**, par le **Christ**, le Verbe fait chair, accèdent dans **l'Esprit Saint**, auprès du **Père** et sont rendus participants de la nature divine (*Ep* 2, 18 ; 2 *P* 1,4). Par cette révélation, le Dieu invisible (*Col* 1,15 ; *1Tm* 1,17) s'adresse aux hommes en son surabondant amour comme à des amis (*Ex* 33,11 ; *Jn* 15,14-15), il s'entretient avec eux (*Ba* 3,28) pour les inviter et les admettre à partager sa propre vie. » (DV 2)

Changement de langage et de perspective (remarquez le nombre élevé de référence biblique) : la Révélation ne consiste pas d'abord dans un ensemble de vérités et de doctrines à croire, mais elle est d'abord la manifestation de Dieu lui-même, tant à travers l'histoire qu'à travers des paroles pour culminer dans la personne du Christ. Le contenu de la Révélation n'est pas un ensemble de doctrine intemporelle ou de propositions abstraites mais la communication personnelle de Dieu.

- Dimension **historique** de la Révélation : d'une part, révélation de Dieu et du salut en JC **dans l'histoire** (DV 2). D'autre part, développement historique de la Révélation (DV 3 et 4)

- Cette révélation est une **initiative de Dieu** dans son amour : « Il a plu à Dieu dans sa bonté et sa sagesse de se révéler en personne... » (DV 1)

- La révélation de Dieu est **personnelle** : elle est manifestation et donation de Dieu en personne, avant même d'être révélation de son dessein de salut. Elle est une révélation de personnes en lien avec les 3 principaux mystères du Christianisme : elle est révélation du

mystère de la vie des 3 personnes divines (Trinité), du mystère de la personne du Christ (Incarnation) et du mystère de notre vie de fils adoptifs du Père (Grâce).

- La **finalité** de la Révélation de Dieu est de faire participer les hommes à sa propre vie. La révélation est manifestation de l'amour de Dieu.

- dimension **interpersonnelle et relationnelle** de la Révélation, libre réponse de l'homme par la foi :

« À Dieu qui révèle est due « l'obéissance de la foi » (*Rm* 16,26 ; cf. *Rm* 1,5 ; *2Co* 10, 5- 6), par laquelle l'homme s'en remet tout entier et librement à Dieu dans « un complet hommage d'intelligence et de volonté à Dieu qui révèle [4] » et dans un assentiment volontaire à la révélation qu'il fait. « (DV 5)

- Caractère **anthropologique** – et non seulement divin – de la Révélation: dans le Christ, la vérité de l'homme, appelé à devenir fils adoptif de Dieu, est aussi révélée : « La profonde vérité que cette Révélation manifeste, sur Dieu et sur le salut de l'homme, resplendit pour nous dans le Christ... » (DV 2). Cette dimension sera surtout développée dans la constitution *Gaudium et Spes*, notamment les no 22 : « En réalité, **le mystère de l'homme ne s'éclaire vraiment que dans le mystère du Verbe incarné**. Adam, en effet, le premier homme, était la figure de celui qui devait venir, le Christ Seigneur. Nouvel Adam, **le Christ**, dans la révélation même du mystère du Père et de son amour, **manifeste pleinement l'homme à lui-même et lui découvre la sublimité de sa vocation**. »

et 41 : « Quiconque suit le Christ, homme parfait, devient lui-même plus homme »

Ch. 2 La transmission de la Révélation

A propos du problème épineux des **sources de la Révélation**, le Concile a provoqué un **renversement de perspective** :

Selon la « théorie des deux sources » qui a prévalu depuis le concile de Trente jusqu'au schéma préliminaire de ce qui deviendra *Dei Verbum*, l'Écriture et la Tradition sont posées comme deux sources de la Révélation, non seulement distincte mais indépendante l'une de l'autre, avec un contenu qui ne recouvre pas chacune des deux sources. En effet, dans ce concept la Tradition contiendrait des données qui ne seraient pas forcément posées dans les Saintes Ecritures :

Quelques extraits significatifs du schéma préliminaire :

« Aussi ce que cette Tradition divine comme telle contient n'est pas connu à partir des livres mais par l'annonce vivante qui en est faite par l'Église, par la foi des fidèles et par la pratique de l'Église » (*De fontibus Revelationis*, § 4).

De cette dualité on pouvait s'attendre à ce que l'une des sources prenne le pas sur l'autre, une prédominance est posée en faveur de la Tradition apostolique. La Tradition était présentée comme détentrice d'un certain nombre de vérités que l'Écriture ne mentionne pas. De plus elle détient des clés d'interprétation de l'Écriture :

« Le sens des Écritures ne peut être compris et exposé de façon certaine et complète que par la Tradition apostolique ; la Tradition, et elle seule, est la voie par laquelle les vérités révélées et en premier lieu l'inspiration, la canonicité et l'intégrité des livres saints, pris globalement et chacun en particulier, sont manifestées et parviennent à la connaissance de l'Église » (*De fontibus Revelationis*, § 5).

Il est légitime de se poser la question de savoir s'il existe dans la Tradition des vérités qui ne figurent pas dans l'Écriture. On pense d'une part à tout ce que Jésus a dit et fait et que les évangélistes n'ont pas mis par écrit :

« Jésus a fait sous les yeux de ses disciples encore beaucoup d'autres signes, qui ne sont pas écrits dans ce livre. Ceux-là ont été mis par écrit, pour que vous croyiez que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu, et pour qu'en croyant vous ayez la vie en son nom. » (Jn 20,30-31)

« C'est ce disciple qui témoigne de ces faits et qui les a écrits, et nous savons que son témoignage est véridique. Il y a encore bien d'autres choses qu'a faites Jésus. Si on les mettait par écrit une à une, je pense que le monde lui-même ne suffirait pas à contenir les livres qu'on en écrirait. » (Jn 21,24-25)

d'autre part aux dogmes mariaux promulgués par Pie IX (l'Immaculée conception) et Pie XII (l'Assomption de Marie).

A cette question on peut répondre comme saint Jean que les événements consignés suffisent à notre foi et que les dogmes mariaux sont implicitement contenus dans l'Écriture (dont la compréhension croît, DV 8). Et surtout on en revient à une conception de la Révélation comme un ensemble de doctrines à croire au lieu d'une communication personnelle de Dieu.

Toujours dans ce premier schéma, le rôle d'explicitation de ces deux sources revient en définitive au magistère :

« Il appartient donc au **Magistère de l'Église**, en tant que règle prochaine et universelle de la foi, non seulement de juger, avec l'aide de ce que la Providence divine a établi, de ce qui concerne directement et indirectement la foi et les mœurs, du sens et de l'interprétation de l'Écriture sainte et des documents et monuments qui gardent et manifestent ce que fut la Tradition au cours des temps, mais encore d'expliquer et de développer ce qui est contenu obscurément et implicitement dans l'une et l'autre source » (*De fontibus Revelationis*, § 5).

Dei Verbum présentera le magistère à la fois comme gardien de la Tradition et soumis à la Parole de Dieu :

« La charge d'interpréter de façon authentique la Parole de Dieu, écrite ou transmise, a été confiée au seul **Magistère vivant de l'Église** dont l'autorité s'exerce au nom de Jésus Christ. Pourtant, **ce Magistère n'est pas au-dessus de la Parole de Dieu, mais il est à son service**, n'enseignant que ce qui a été transmis, puisque par mandat de Dieu, avec l'assistance de l'Esprit Saint, il écoute cette Parole avec amour, la garde saintement et l'expose aussi avec fidélité, et puise en cet unique dépôt de la foi tout ce qu'il propose à croire comme étant révélé par Dieu. » (DV 10)

NB : La théorie des deux sources prenait le risque d'une fracture irréconciliable pour le dialogue œcuménique. En effet, prétendre à la nécessité d'une Tradition supplantant l'Écriture aurait eu pour conséquence de supprimer une base commune de dialogue à partir de l'Écriture (le dialogue avec le monde protestant tenant la *sola scriptura*).

Mais le schéma *De fontibus Revelationis* trahissait avant tout l'intention du concile de Trente, et aussi la tradition interprétative des Pères de l'Église comme Irénée de Lyon (*Adversus Hæreses*, III, Pr, 1-5) jusqu'à Thomas d'Aquin.

→ On peut résumer le **renversement de perspective** en disant que Dieu lui-même est la source de la Révélation, et non l'Écriture ou la Tradition.

Abandon de la théorie des deux sources. Écriture et Tradition sont présentés comme

« jaillissant de la même source divine, ne forment pour ainsi dire qu'un tout et tendent à une même fin » (DV 9).

- **la Sainte Écriture** est « la Parole de Dieu en tant que, sous l'inspiration de l'Esprit divin, elle est consignée par écrit »
- **la sainte Tradition** « porte la Parole de Dieu, confiée par le Christ Seigneur et par l'Esprit Saint aux Apôtres, et la transmet intégralement à leurs successeurs, pour que, illuminés par l'Esprit de vérité, en la prêchant, ils la gardent, l'exposent et la répandent avec fidélité... » (DV 9)
- «... il en résulte que l'Église ne tire pas de la seule Écriture Sainte sa certitude sur tous les points de la Révélation. C'est pourquoi l'une et l'autre doivent être reçues et vénérées avec un égal sentiment d'amour et de respect » (DV 9)

→ La tradition est la transmission au cours de l'histoire du mystère du Christ. Elle englobe la Parole de Dieu mise par écrit dans les livres bibliques. L'Écriture Sainte est elle-même le fruit de la tradition : pas de Nouveau Testament avant l'Eglise, pas de Bible avant le peuple de Dieu. L'Écriture est le témoignage direct et inspiré de la tradition apostolique. La Tradition vivante provient des apôtres. En ce sens, Écriture et Tradition ne doivent jamais être séparées l'une de l'autre.

NB : « Lorsque le Concile définit l'Écriture (DV 9), il ne dit pas *Sacra Scriptura est verbum Dei*, comme le laissent penser les traductions, mais il dit : *Sacra Scriptura est locutio Dei, quatenus, divino afflante Spiritu, scripto consignatur*" (« la Sainte Écriture est le parler de Dieu, en tant que, sous l'inspiration de l'Esprit divin, on le consigne par écrit »). Il semble que le Concile ait voulu éviter une identification trop étroite entre la « Sainte Écriture » et le *verbum Dei*. Cette dernière expression est utilisée aussitôt après, mais en rapport avec la Tradition, ce qui confirme la perspective. « La Sainte Tradition transmet intégralement la Parole de Dieu [*verbum Dei*] » (DV 9). De nouveau, on peut comprendre que la Tradition englobe l'Écriture. » Albert Vanhoye, *La réception dans l'Église de la Constitution dogmatique Dei Verbum*, Esprit et Vie

http://www.esprit-et-vie.com/breve.php3?id_breve=255

DV 8. Progrès dans la compréhension de la Révélation :

« ... la Tradition reçue des Apôtres, elle comprend tout ce qui contribue à conduire saintement la vie du peuple de Dieu et à en augmenter la foi ; ainsi l'Église perpétue dans sa doctrine, sa vie et son culte et elle transmet à chaque génération, tout ce qu'elle est elle-même, tout ce qu'elle croit. »

« Cette **Tradition** qui vient des Apôtres progresse **dans l'Église, sous l'assistance du Saint-Esprit** ; en effet, la perception des réalités aussi bien que des paroles transmises s'accroît, soit **par la contemplation et l'étude des croyants** qui les méditent en leur cœur (Lc 2, 19.51), soit **par l'intelligence intérieure** qu'ils éprouvent des réalités spirituelles, soit **par la prédication** de ceux qui, avec la succession épiscopale, ont reçu un charisme certain de vérité. Ainsi l'Église, tandis que les siècles s'écoulent, tend constamment vers la plénitude de la divine vérité, jusqu'à ce que soient accomplies en elle les paroles de Dieu. »

« Ainsi **Dieu**, qui a parlé jadis, **ne cesse de converser avec l'Épouse de son Fils bien-aimé, et l'Esprit Saint**, par qui la voix vivante de l'Évangile retentit dans l'Église et, par l'Église, dans le monde, **introduit les croyants dans la vérité tout entière et fait que la parole du Christ réside en eux avec toute sa richesse** (cf. Col 3, 16) ».

DV 11. L'inspiration de l'Écriture

DV 11 mentionne Dieu comme *auteur* principal et les hagiographes comme *vrais auteurs* :

« Les réalités divinement révélées, que contiennent et présentent les livres de la Sainte Écriture, y ont été consignées sous **l'inspiration de l'Esprit Saint**. Notre sainte Mère l'Église, de par la foi apostolique, tient pour sacrés et canoniques tous les livres tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, avec toutes leurs parties, puisque, rédigés sous l'inspiration de l'Esprit Saint (cf. Jn 20,31 ; 2Tm 3,16 ; 2P 1,19-21 ; 3, 15-16), ils ont **Dieu pour auteur** et qu'ils ont été transmis comme tels à l'Église elle-même. Pour composer ces livres sacrés, Dieu a choisi des hommes auxquels il a eu recours dans le plein usage de leurs facultés et de leurs moyens, pour que, lui-même agissant en eux et par eux, ils missent par écrit, en **vrais auteurs**, tout ce qui était conforme à son désir, et cela seulement. »

- S'interroger sur l'*inspiration* consiste à rechercher la manière dont s'articule le fait que Dieu est auteur et qu'en même temps les écrivains sacrés sont aussi auteurs de la Bible.

- Cela pose une question comparable à celle de l'union hypostatique des natures humaine et divine de la personne du Christ, et à celle de la nature et de la grâce.

Dans le Nouveau Testament :

- 2Tim 3,14-17 : « Toute Écriture est inspirée de Dieu et utile pour enseigner, réfuter, redresser, reformer à la justice »

→ citation importante car le terme *inspiration* en grec y apparaît. Cependant elle n'apporte aucune connaissance sur l'inspiration des Écritures, elle ne fait que l'affirmer.

- 2P 1,16-21 : « Avant tout sachez-le, aucune prophétie d'Écriture n'est objet d'explication personnelle ; ce n'est pas d'une volonté humaine qu'est jamais venue une prophétie, c'est poussés par l'Esprit Saint que des hommes ont parlé de la part de Dieu »

→ parole sur la prophétie et non sur l'Écriture en tant que telle. Néanmoins, c'est le point de départ de toute la réflexion sur l'inspiration de la Bible qui s'est développée jusqu'à nos jours.

Que faut-il entendre par « inspiration » ? Dire d'un texte qu'il est inspiré, c'est d'abord reconnaître que Dieu parle à travers lui, et qu'il a été insufflé par le Verbe, sous l'action de l'Esprit Saint. La manière dont l'Église a compris cette inspiration a évolué entre les premiers siècles de l'ère chrétienne et le concile Vatican II, dans le sens d'une autonomie toujours plus grande des auteurs humains. On ne parle plus aujourd'hui de dictée.

Comme au moment de la Pentecôte, dans le procédé de rédaction l'Esprit Saint se fait vecteur d'une communication entre Dieu et l'homme, afin que l'Écriture nous soit livrée par ses auteurs de la part de Dieu, tout en considérant les rédacteurs comme des écrivains à part entière.

→ Le christianisme n'est pas une religion du Livre, mais du Verbe : ce n'est la langue, ni la littéralité du texte qui importent, mais bien plutôt son origine dans le Christ.

NB : La description de la nature de l'inspiration suggérée dans *Providentissimus Deus* a prévalu jusque dans les manuels récents. Elle évoque 3 étapes : la conception mentale de l'œuvre, la décision puis l'exécution de l'écriture, auxquelles l'Esprit Saint est à chaque fois présent de telle sorte que Dieu en est l'auteur.

- La parole de Dieu n'est pas une parole humaine qui parle de Dieu mais une parole dite par Dieu. La foi de celui qui l'écoute ne fait pas de la parole humaine de la Bible, la parole de Dieu [comme l'affirment certains protestants (*subjectivisme absolu*)].

- Néanmoins la parole de Dieu écrite attend d'être proclamée et accueillie dans la foi pour être *parole vivante et efficace* pour le salut des hommes. Cet assentiment requiert l'assistance de l'Esprit Saint qui est ainsi à la fois présent dans la Bible et dans le cœur de celui qui la reçoit.

→ *Verbum Domini* : une herméneutique de l'écoute de la Parole de Dieu.

DV 12. Comment interpréter l'Écriture :

« puisque Dieu, dans la Sainte Écriture, a parlé par des hommes à la manière des hommes, il faut que **l'interprète de la Sainte Écriture**, pour voir clairement ce que Dieu lui-même a voulu nous communiquer, **cherche avec attention ce que les hagiographes ont vraiment voulu dire et ce qu'il a plu à Dieu de faire passer par leurs paroles.** »

« Pour découvrir l'intention des hagiographes, on doit, entre autres choses, considérer aussi les « **genres littéraires**. ». Car c'est de façon bien différente que la vérité se propose et s'exprime en des textes diversement historiques, ou prophétiques, ou poétiques, ou même en d'autres genres d'expression. »

« Cependant, puisque la Sainte Écriture doit être lue et interprétée à la lumière du même Esprit que celui qui la fit rédiger, il ne faut pas, pour découvrir exactement le sens des textes sacrés, porter une moindre attention au contenu et à **l'unité de toute l'Écriture**, eu égard à la **Tradition vivante de toute l'Église** et à **l'analogie de la foi**... »

Ce dernier paragraphe très dense contient des principes essentiels pour une bonne lecture de l'Écriture. Seulement il mériterait une explication. Nous la trouvons dans le Catéchisme qui reprend et éclaire ce passage difficile de Dei verbum :

Catéchisme de l'Église Catholique :

« 111. Mais puisque l'Écriture Sainte est inspirée, il y a un autre principe de l'interprétation juste, non moins important que le précédent, et sans lequel l'Écriture demeurerait lettre morte : " La Sainte Écriture doit être lue et interprétée à la lumière du même Esprit qui la fit rédiger " (DV 12, § 3).

Le Concile Vatican II indique **trois critères** pour une interprétation de l'Écriture conforme à l'Esprit qui l'a inspirée (cf. DV 12, § 3) :

112 1. *Porter une grande attention " au contenu et à l'unité de toute l'Écriture "*. En effet, aussi différents que soient les livres qui la composent, **l'Écriture est une** en raison de l'unité du dessein de Dieu, dont le Christ Jésus est le centre et le cœur, ouvert depuis sa Pâque (cf. Lc 24, 25-27. 44-46).

Le cœur (cf. Ps 22, 15) du Christ désigne la Sainte Écriture qui fait connaître le cœur du Christ. Ce cœur était fermé avant la passion car l'Écriture était obscure. Mais l'Écriture a été ouverte après la passion, car ceux qui désormais en ont l'intelligence considèrent et discernent de quelle manière les prophéties doivent être interprétées (cf. S. Thomas d'A., Psal. 21, 11).

113 2. *Lire ensuite l'Écriture dans " la Tradition vivante de toute l'Église "*. Selon un adage des Pères, la Sainte Écriture se lit bien plus **dans le cœur de l'Église** que dans les moyens matériels de son expression. En effet, l'Église porte dans sa Tradition la mémoire vivante de la Parole de Dieu, et c'est l'Esprit Saint qui lui donne l'interprétation spirituelle de l'Écriture (" ... selon le sens spirituel dont l'Esprit gratifie l'Église " : Origène, hom. in Lev 5,5).

114 3. *Être attentif " à l'analogie de la foi "* (Rm 12,6). Par " analogie de la foi " nous entendons la cohésion des vérités de la foi entre elles et dans le projet total de la Révélation. »

Documents qui prolongent le travail du Concile :

- *L'interprétation de la Bible dans l'Église* (1993), Commission Biblique Pontificale, <http://www.portstnicolas.net/l-accastillage/vatican/article/interpretation-de-la-bible-dans-l-eglise>

- *Le peuple juif et ses saintes Écritures dans la Bible chrétienne* (2001), Commission Biblique Pontificale,
http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/pcb_documents/rc_con_cfaith_doc_20020212_popolo-ebraico_fr.html
- *Verbum Domini* (2010), Exhortation apostolique post-synodale de Benoît XVI
http://www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/apost_exhortations/documents/hf_ben-xvi_exh_20100930_verbum-domini_fr.html

Bibliographie :

- *Dictionnaire de Théologie Fondamentale*, dir. R. Latourelle et R. Fischella, art. *Dei Verbum*, pp.225-237.
 - Ch. Reynier, *Écritures Saintes et Parole de Dieu*, Coll. Vatican II pour tous, Médiapaul, Paris 2012.
- Sur l'histoire du Concile :
- John W. O'Malley, *L'événement Vatican II*, Lessius, Bruxelles 2011.

P. Michel Lovey, le 22 janvier 2012